



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 544-2020 concernant les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 5 février 2020.

**Gemma Vibert,
Greffière**